

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2013

---

INDÉPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC - (N° 1114)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC91

présenté par  
M. Rogemont, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 4, après le mot :

"commission",

insérer le mot :

"permanente".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.